

Services d'intégration communautaire des personnes handicapées

Politique relative à l'élaboration du plan individuel Document d'accompagnement

1. Ressources du ministère des Familles

Modèle d'élaboration du plan individuel

Le modèle d'élaboration du plan individuel intègre des principes de planification centrée sur la personne. Ce modèle, ou un autre modèle choisi par la personne ou l'équipe de planification, peut être utilisé pour documenter le processus d'élaboration du plan individuel et doit être mis à jour annuellement.

Politique relative à « Mon plan de soutien »

« Mon plan de soutien » est différent du plan individuel en ce sens qu'il n'est pas prévu par la loi, qu'il met l'accent sur les besoins de soutien quotidiens de la personne et qu'il s'agit d'une exigence du programme uniquement pour les fournisseurs de services rémunérés. Toutefois, le plan de soutien et le plan individuel de la personne peuvent se chevaucher en fonction de ses besoins. Le dédoublement doit être évité ou réduit autant que possible. Consultez la politique relative à « Mon plan de soutien » pour en savoir davantage sur les différences entre ce plan et le plan individuel.

Planification de la transition

Ce processus consiste à préparer les jeunes admissibles aux Services à faire la transition des services pour enfants aux services pour adultes. Il comprend la présentation de demandes aux Services d'intégration communautaire des personnes handicapées ainsi qu'aux autres services pour adultes auxquels un jeune pourrait être admissible. Cela se fait bien avant que le jeune atteigne l'âge de 18 ans afin que les ressources et les programmes offerts soient mis en place une fois qu'il aura atteint cet âge. Pour en savoir plus sur la planification de la transition vers l'âge de la majorité, consultez la page Web Planification relative à l'âge de la majorité – transition des jeunes pris en charge vers les Services d'intégration communautaire des personnes handicapées ou la fiche d'information connexe.

Bureau des pratiques équitables

Le Bureau des pratiques équitables fournit une aide confidentielle et impartiale aux Manitobains qui demandent ou reçoivent des services dans le cadre des programmes du ministère des Familles, y compris le programme des SICPH, et qui estiment ne pas avoir été traités de manière équitable :

Si une personne estime qu'elle n'a pas été traitée équitablement pendant l'élaboration de son plan individuel, elle peut suivre les étapes suivantes :

1. parler de sa préoccupation à sa travailleuse ou à son travailleur des services communautaires (TSC);
2. demander à parler à la personne responsable de la gestion de programme si elle n'est pas en mesure de trouver une solution à sa préoccupation auprès de la travailleuse ou du travailleur des services communautaires;
3. communiquer avec le [Bureau des pratiques équitables](#) pour obtenir de l'aide si elle estime toujours recevoir un traitement non équitable après avoir parlé à sa TSC ou à son TSC et à la personne responsable de la gestion de programme.

Commission d'appel des services sociaux

La [Commission d'appel des services sociaux](#) vise à mettre à la disposition de la population du Manitoba un processus d'appel informel, juste et impartial des décisions relatives à différents programmes et services sociaux, y compris le programme des SICPH. Si une personne a des préoccupations au sujet de la conception ou de la mise en œuvre de son plan individuel, elle peut déposer un [avis d'appel](#) auprès de la Commission d'appel des services sociaux après avoir tenté de trouver une solution à ses préoccupations auprès de sa TSC ou de son TSC et de la personne responsable de la gestion de programme.

2. Outil de planification centrée sur la personne

Vous trouverez de plus amples renseignements sur la planification centrée sur la personne en ligne. Voici des exemples d'outils de planification centrée sur la personne :

Cercles de soutien et cercle d'amis

Les cercles de soutien permettent d'entourer la personne afin d'améliorer sa qualité de vie. En général, le « cercle » est composé de personnes qui ne sont pas rémunérées dans leurs fonctions d'aide ou de travail auprès de la personne concernée. Il comprend quatre étapes qui commencent par une « vision » de ce que la personne cherche à accomplir et qui se terminent par des « liens » vers sa communauté et sa vie. Le concept du cercle d'amis, développé par Robert Perske, est une approche similaire.

Planification essentielle du mode de vie (Essential Life Planning – ELP)

Le concept de la planification essentielle du mode de vie, développé par Michael Smull, examine les composantes essentielles de la qualité de vie, explore comment une personne veut vivre et trouve des moyens pour y arriver. Le processus comprend une « roue d'apprentissage » qui guide les personnes qui participent à la planification. Le cœur du processus est d'« écouter » et de « comprendre » la personne.

Plan d'action de groupe (Group Action Planning – GAP)

Le concept du plan d'action de groupe, élaboré par Ann Turnbull et Rud Turnbull de l'Université du Kansas, est un processus de planification centrée sur la personne qui

mobilise une équipe dans un remue-méninges créatif pour aider les personnes à réaliser leurs rêves. Le but du processus est de construire la meilleure vie possible pour la personne. Ce concept comprend cinq composantes majeures (et sept étapes) fondées sur un plan d'action traditionnel : solliciter du soutien, créer des liens, envisager de grandes attentes, résoudre des problèmes et célébrer les réussites.

L'élaboration de plans d'action (Making Action Plans – MAPS)

L'élaboration de plans d'action (MAPS), un concept élaboré par Marsha Forest et Evelyn Lusthaus, est un processus de planification centrée sur la personne qui pose huit questions qui permettent à une équipe de s'orienter et de collaborer pour aider les personnes à définir leur rêve et à élaborer un plan pour le réaliser. Les questions clés portent sur « l'histoire, le rêve, le cauchemar, les forces, les besoins » de la personne. Le processus se termine par un « plan d'action ».

Planification du futur personnel (PFP)

La planification de l'avenir personnel, élaborée par Beth Mount, comprend une série de six tâches conçues pour aider à trouver les capacités des personnes, à déterminer les options dans leur collectivité et à élaborer des mesures de soutien et des services qui répondront aux forces et aux besoins de chaque personne.

Approche PATH (Planning Alternative Tomorrows with Hope)

L'approche PATH, développée par John O'Brien, Marsha Forrest et Jack Pierpoint, « commence avec l'objectif en tête ». Le processus commence par l'examen du résultat souhaité, aussi appelé « l'étoile du Nord ». Le processus met l'accent sur les idéaux, les valeurs, les passions et les rêves. Il examine le « positif » et mobilise le soutien des autres. Les personnes qui participent à la planification avec la personne concernée travaillent du passé au présent.

3. Ressources d'Abilities Manitoba

Lignes directrices sur les pratiques exemplaires – Mesure des résultats

Capacités Manitoba a cerné six domaines de résultats dans son [Rapport final sur le cadre de qualité](#) (Lignes directrices sur les pratiques exemplaires). Un ou plusieurs de ces domaines de résultats cernés dans le rapport peuvent être explorés pendant le processus d'élaboration du plan individuel. L'outil en ligne des lignes directrices sur les pratiques exemplaires ([Leading Practice Guidelines](#)) permet aux utilisateurs de filtrer et de faire des recherches par sujet.

Principes de planification centrée sur la personne

Les principes de la planification centrée sur la personne doivent être respectés lors de l'élaboration du plan individuel. Le site Web d'Abilities Manitoba fournit des lignes directrices sur le [processus de planification et d'exploration centré sur la personne](#).